

BOURGET

MAG

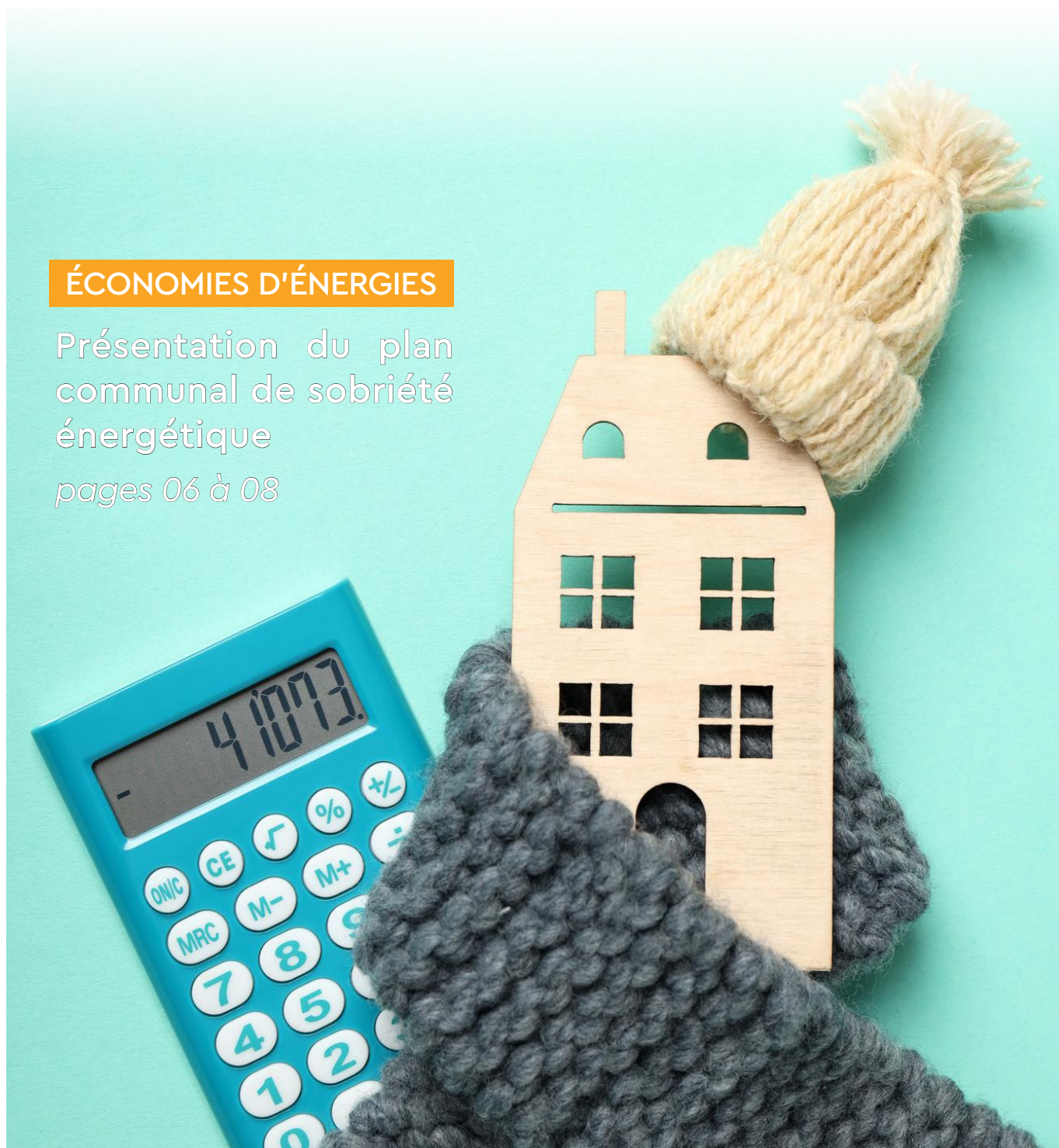
votre mensuel municipal

www.lebourgetdulac.fr • Facebook-Instagram@lebourgetdulac • N°17 novembre 2022

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Présentation du plan communal de sobriété énergétique

pages 06 à 08



RETOUR EN IMAGES

Quelques photos des derniers événements à découvrir **P. 2**

JEUNESSE

Prise de fonction pour les nouveaux jeunes élu(e)s du CMJ **P. 4**

WEEK-END DE NOËL

Un avant-goût de fête avec ce grand rendez-vous bourgetain **P. 11**





RETOUR EN IMAGES

"Gourmets par nature" et la présentation du projet "Croix verte" ont été les deux grands rendez-vous du mois d'octobre 2022 au Bourget-du-Lac.

SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES P. 2

- "Gourmets par nature"
- Présentation du projet "Croix verte"

L'ÉDITO DU MAIRE P. 3

- Parole d'élu : Michel Mommessin

ACTUALITÉS LOCALES P. 4 - 5

- Récente prise de fonction pour les nouveaux jeunes élu(e)s
- Illuminations : la magie de Noël sera au rendez-vous !
- Aménagements effectués route du Châtelard & Charpignat
- Prochaine période de prêt du broyeur à végétaux
- Cimetière municipal : informations générales et projets
- Focus : les concessions funéraires

DOSSIER DU MOIS P. 6 À 8

- Présentation du plan communal de sobriété énergétique
- Diminuer la dépendance aux énergies fossiles

LA VIE, L'AVIS DES GENS P. 9 - 10

- Octobre rose : l'association Agora en première ligne
- Une cave à vins ouvre route de Chambéry
- Infection à méningocoque B
- L'épicerie ambulante ne passera plus dans les hameaux
- Le calendrier de l'avent inversé pour rendre Noël solidaire
- Vie municipale : Tribunes politiques
- Prochain conseil municipal : Mercredi 07 décembre 2022

TEMPS LIBRE P. 10 - 11

- Conseils de lecture de la bibliothèque municipale
- Les prochains rendez-vous : les activités de la bibliothèque municipale / 17^{ème} salon des minéraux et fossiles
- Un avant-goût de fête avec le "Week-end de Noël"
- Espace culturel La Traverse : "A ces idiots qui osent rêver"

AGENDA P. 12

■ Distribué avec votre Bourget Mag

Retrouvez le programme de l'édition 2022 du "Week-end de Noël" au Bourget-du-Lac :
Samedi 10 & Dimanche 11 décembre 2022
Le Prieuré - Espace culturel La Traverse
www.lebourgetdulac.fr/week-end-de-noel

Bourget Mag n° 17 - NOVEMBRE 2022
www.lebourgetdulac.fr

Publication mensuelle de la mairie du Bourget-du-Lac,
07 rue des Ecoles - BP 90015 73371 Le Bourget-du-Lac Cedex
Tél : 04 79 26 12 05 / service.communication@lebourgetdulac.fr
Directeur de la publication : Nicolas Mercat
Rédaction : conseil municipal, service communication
Création, réalisation : service communication
Crédits photos : service communication / Mairie du Bourget-du-Lac
Photos couverture : Freepik
Impression : Gonnet imprimeur / Tirage : 3100 exemplaires.
Diffusion : cyclo-distribution Filip'

Imprimé sur du papier 100% recyclé ou PEFC
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



l'édito du Maire

Les températures et l'épisode de sécheresse que nous avons connu depuis ce printemps sont là pour nous rappeler l'impératif de décarboner notre mode de vie afin de limiter le réchauffement du climat.



L'augmentation majeure des prix de l'énergie doit nous faire accélérer ces changements.

La commune va devoir affronter un triplement des prix du gaz dès 2023 et un doublement des prix de l'électricité à partir de 2024. Cette augmentation représente près de 50% de notre capacité d'investissement !

La réduction des consommations d'énergie devient notre priorité n° 1 si nous voulons conserver nos marges de manœuvre et d'investissement. Nous avons décidé la mise en œuvre d'un plan de sobriété avec, dès cet hiver, des actions sur l'éclairage public, les températures des locaux, l'utilisation des salles. Nous remercions toutes les associations de leur investissement sur ce sujet.

Dès 2023 nous allons améliorer la performance du système de chauffage de plusieurs bâtiments dont celui de l'Aviron, de La Traverse et des vestiaires du stade André Sandon. Nous lancerons aussi un ambitieux programme de travaux de rénovation énergétique des écoles du Chat Perché et de la Cascade, avec à la clé une réduction de 50% des consommations.

La mise en œuvre d'un réseau de chaleur dans le centre-bourg avec une chaufferie bois devrait permettre à la commune et aux copropriétés raccordées de bénéficier d'une baisse de 25 à 30% de leur facture énergétique avec des prix nettement moins volatiles. Les nouvelles constructions du domaine de Buttet et du Triangle Sud bénéficieront de très bonnes performances thermiques. Dans 10 ans, dans 20 ans et plus, la commune bénéficiera encore de ces investissements.

Sachez également que nous pouvons aussi vous accompagner avec Grand Lac et l'Ademe sur la rénovation de vos logements. N'hésitez pas car c'est maintenant qu'il faut en profiter !

Nicolas Mercat



Parole d'élu

Michel MOMMESSIN

Conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux

Érosion de la biodiversité, dérèglement climatique, dégradation des sols et de la ressource en eau, surexploitation des ressources naturelles : les activités humaines menacent les fragiles équilibres naturels tels qu'ils existent depuis 12 000 ans (le début de l'Holocène) au point de mettre en péril les conditions de la vie sur Terre. Et les réponses que chacune et chacun tentent d'apporter individuellement et collectivement sont loin d'être à la hauteur du défi qu'il nous faut relever.

Dans le dossier du mois de ce Bourget Mag, nous vous présentons ce que, modestement, à son niveau, l'équipe municipale tente de faire dans le domaine des économies d'énergie et pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles.

"GOURMETS PAR NATURE"

Du 10 au 16 octobre 2022, le rendez-vous "Gourmets par nature" a connu un beau succès sur l'ensemble des deux communes françaises partenaires et organisatrices : le Bourget-du-Lac et La Motte-Servolex. Rappelons que cet événement s'inscrivait dans un programme européen transfrontalier franco-italien "Alcotra" visant à promouvoir la biodiversité alimentaire et sa valorisation par la construction de nouveaux réseaux à l'échelle locale et transfrontalière.

Infos, photos et vidéos : www.lebourgetdulac.fr



Lors de l'inauguration du 10 octobre à la Traverse : chefs étoilés, élus, professionnels de l'alimentation et partenaires italiens... tous ont participé aux conférences sur la nature en gastronomie



Cette année, la "Fête de la courge" à la ferme de La Goettaz s'incrait dans "Gourmets par nature"



La dizaine d'ateliers proposés ont affiché complets. Ici, la confection de pâtes par "Nona Lisa"

Les enfants des écoles des deux communes ont pu découvrir un authentique "repas étoilé" concocté par le chef Bourgetain Alain Perrillat-Mercerot (Restaurant Atmosphères)



PRÉSENTATION DU PROJET "CROIX VERTE"

C'est sous un beau soleil d'automne que s'est déroulée la présentation matinale du projet "Croix verte" le samedi 22 octobre 2022. En présence du maître d'œuvre et d'élus du Bourget-du-Lac, les 44 inscrits à la balade commentée ont pu découvrir sur le site même du futur projet les grandes lignes et les prochains aménagements prévus.

Infos et photos : www.lebourgetdulac.fr





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

RÉCENTE PRISE DE FONCTION POUR LES NOUVEAUX JEUNES ÉLU(E)S

Suite aux dernières élections qui se sont déroulées dans les écoles du Bourget-du-Lac, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes 2022-2023 est composé de 16 élèves scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles du Chat Perché et de la Cascade mais aussi en classe de 6^{ème} au collège George Sand.

Les 12 filles et 4 garçons se sont retrouvés en Mairie le mercredi 19 octobre 2022 pour la mise en place du troisième CMJ piloté par le M. le Maire Nicolas Mercat et Mesdames Sylvie Bersi et Ginette Secco, toutes deux élues au Bourget-du-Lac. Après les explications sur le fonctionnement d'une mairie et quelques judicieux conseils pour mener à bien leurs nouvelles "missions citoyennes", nos jeunes élu(e)s se sont vus remettre symboliquement une "carte personnalisée", une écharpe tricolore et une mallette contenant ce dont ils auront besoin lors des différentes séances de travail ou de conseil.



Bravo aux nouveaux jeunes élu(e)s qui représentent cette année la population scolaire et à ce titre deviennent les porte-paroles privilégiés des enfants de la commune !

MALGRÉ LES VENTS CONTRAIRES, LA MAGIE DE NOËL SERA AU RENDEZ-VOUS !

● Tout en respectant la délibération prise par le conseil municipal de diminuer la consommation électrique, les illuminations de Noël seront maintenues cette année au Bourget-du-Lac.

Le périmètre ainsi que la période d'éclairage (du 09 décembre 2022 au 09 janvier 2023) seront toutefois réduits.

Du fait de l'utilisation d'illuminations en ampoules "led", la consommation en électricité de l'ensemble des illuminations est équivalente à celle de 3 convecteurs électriques fonctionnant pendant environ 6h par jour.

Par ailleurs, les places, fours des hameaux et les écoles seront décorés par des motifs non éclairés et développés par les agents de la commune.



TRAVAUX / VOIRIE

AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉS ROUTE DU CHÂTELARD ET À CHARPIGNAT

■ ROUTE DU CHÂTELARD / MONTÉE DE LA GRANDE MARIE

Les travaux de sécurisation de l'intersection entre la route du Châtelard et la montée de la Grande Marie se sont déroulés dans les temps. Le budget fut globalement maîtrisé avec 2,7% de dépassement par rapport au chiffrage initial, en raison notamment de plantations en plus grand nombre que prévu. Le secteur qui nécessitait une pacification des vitesses dispose désormais d'un plateau surélevé, d'un marquage au sol et d'une signalétique routière adaptée.



■ VOIE CENTRALE BANALISÉE ENTRE CHARPIGNAT ET BOURDEAU

Fin d'aménagement pour la nouvelle chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur la RD 14 entre Chapignat et Bourdeau. Après avoir refait la route cet été, le marquage au sol et la signalétique sont venus compléter la refonte de cet axe très emprunté par les cyclistes et les piétons. Rappelons que les objectifs de l'aménagement sont de sécuriser ces mêmes piétons et les cyclistes, d'assurer un partage de la voirie entre tous les usagers et de créer une liaison pour les mobilités douces entre les deux bourgs. A noter que cet axe intégrera la future véloroute des 5 lacs (entre le lac Léman et celui de Paladru).

PROCHAINES PÉRIODES DE PRÊT DU BROYEUR À VÉGÉTAUX

● A partir du 24 novembre et jusqu'au 07 décembre 2022, le broyeur à végétaux mis à disposition par Grand Lac sera à nouveau disponible sur notre commune. Si vous désirez louer l'appareil, il sera à récupérer auprès des services techniques municipaux.

Inscriptions préalables et renseignements en mairie aux horaires d'ouverture au public : ☎ 04 79 26 12 12

Pour rappel, il vous sera demandé : une pièce d'identité, un justificatif de domicile, une attestation assurance responsabilité civile, la carte grise de votre véhicule + remorque et une caution de 1 000 €.

Retrouvez toutes les infos et la vidéo de démonstration du broyeur sur le site internet de la commune : www.lebourgetdulac.fr/broyeur-a-vegetaux



CIMETIÈRE MUNICIPAL

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PROJETS À VENIR

Profitant de la période de la Toussaint et en prévision d'un prochain agrandissement, la commune du Bourget-du-Lac vous propose un rappel sur la réglementation du cimetière municipal (Code général des collectivités territoriales).

■ UN LIEU PUBLIC FAISANT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes non domiciliées dans la commune, mais ayant droit à une sépulture de famille ;
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale.

Le cimetière comporte des emplacements en pleine terre, des emplacements avec caveaux, un columbarium (cases pour dépôt des urnes avec les cendres des défunts).

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe). Ce peut être aussi un emplacement réservé aux urnes funéraires dans un columbarium : le contrat signé avec la commune (acte de concession) précise les bénéficiaires et la durée de la concession. Celle-ci, dont le prix est fixé par le conseil municipal appartient à la personne qui l'a acquise ou à ses acquéreurs s'ils sont plusieurs. Après le décès de la personne titulaire de la concession, elle appartient à ses héritiers.

Vous devez faire votre demande de renouvellement à date d'échéance.

Un règlement intérieur du cimetière est mis en place et définit les règles de gestion et les conditions de contrat de concession.

■ LE CIMETIÈRE COMMUNAL DU BOURGET-DU-LAC

Il se trouve Montée de la Grande Marie et compte 577 emplacements occupés à ce jour : 500 en pleine terre ou en caveau, 77 en columbarium. Environ 2500 personnes connues y sont inhumées (hors tombes abandonnées et inscriptions illisibles).

Aujourd'hui, seuls 3 emplacements restent disponibles en pleine terre, et 19 en columbarium, aucun caveau n'étant plus désormais proposé aux habitants.

LA COMMUNE ENVISAGE DIFFÉRENTES ACTIONS POUR LE CIMETIÈRE EN 2022 / 2023 :

① **Une extension devenue indispensable** (travaux envisagés en 2023) : le cimetière est situé sur la parcelle AX89 de 5093 m² et vu le nombre d'emplacements restants, il convient de prévoir une extension. Pour ce faire, la commune dispose de 2 terrains

(cadastrés AX90 et AX 93) jouxtant l'emplacement actuel. Cette décision a été validée par le conseil municipal du 19 octobre 2022 et reste soumise à enquête publique, avis de la commission départementale compétente (CODERST) et enfin arrêté préfectoral.

● Au cours de cette procédure, un plan du cimetière existant et des extensions prévues sera réalisé par un géomètre pour affichage. Les allées seront en outre classées et numérotées.

● Pour prévenir toute pollution des eaux souterraines qui résulterait de l'extension du cimetière, une analyse hydrographique et géologique sera également engagée.

② **Un changement de logiciel de gestion du cimetière** (courant novembre 2022) : il convenait de doter le service "Affaires générales" d'un logiciel performant et en adéquation avec le développement de la capacité du cimetière. Ainsi ce logiciel permettra de mieux répondre aux demandes des services funéraires, d'effectuer des recherches plus précises, de procéder aux relances de renouvellements et d'effectuer les reprises de concessions. Il permettra de gagner du temps sur les courriers adressés aux concessionnaires.

③ **Un renouvellement global des concessions en cours arrivées à échéance**

④ **La reprise des concessions en état d'abandon**

● ● ● Focus

Une concession funéraire est sujette à plusieurs obligations de la part des propriétaires ou de leurs héritiers.



- Procéder au renouvellement à date d'échéance
- Entretien de la tombe :

① Afin de rester en bon état, le monument ou la chapelle funéraire doit être nettoyé, dépoussiéré et démoissé. Les fleurs doivent également être arrosées ou enlevées lorsqu'elles sont fanées. Si la stèle est brisée ou qu'elle présente des problèmes d'étanchéité, des travaux doivent être effectués par des professionnels.

② Toutes ces obligations sont à la charge du propriétaire de la concession ou de ses héritiers.

③ À noter que si de gros travaux sur la sépulture sont à prévoir, le propriétaire ou les ayants droit doivent obtenir une autorisation auprès de la mairie.

● Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre. La reprise peut intervenir après un délai de 2 années suivant l'échéance de la concession.

● Si une concession est considérée comme abandonnée, c'est-à-dire si elle n'est pas nettoyée ou en mauvais état, la mairie de la commune peut lancer une démarche administrative.

La mairie vous informe de son intention de reprendre la concession par l'un des moyens suivants :

- ① Courrier
- ② Panneau au pied de la sépulture

Elle peut alors entamer une procédure de reprise si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- ① La concession a plus de 30 ans
- ② La dernière inhumation remonte à 10 ans au moins
- ③ La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée
- ④ Un délai d'attente de 1 an et non plus 3 ans à partir du constat d'abandon est respecté (l'article 237 de la loi 3DS a réduit le délai de reprise des concessions funéraires en état d'abandon de 3 ans à 1 an après publication du procès-verbal dressé par le maire).

Contact Mairie / service de l'état-civil
☎ 04 79 26 12 12

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE ?



POUR RÉDUIRE LES FRAIS, QUELQUES ACTIONS TRÈS SIMPLES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ON A TOUS À Y GAGNER.

DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER

Choisir des lampes à LED **Éteindre les veilles dès que possible**
 -10% d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1°C
 -7% d'énergie consommée

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur



BIEN ENTREtenir SES APPAREILS, ÇA COMPTE AUSSI !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans, c'est :

105 € économisés

150 € économisés pour un lave-vaisselle A+ et A++

250 € économisés pour un lave-vaisselle A+++

Dégivrer son réfrigérateur
Couvrir les casseroles pendant la cuisson
 4x moins d'électricité ou de gaz consommés

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle
 -45% d'électricité consommée

Laisser sécher le linge à l'air libre
Laver son linge à 30°C
 3x moins d'électricité qu'à 90°C

DES PETITS INVESTISSEMENTS ASTUCIEUX

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

- Un thermomètre** pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs. **< 10 €**
- Une multiprise à interrupteur** pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille. **5 à 15 €**
- Une prise programmable mécanique** pour automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques. **< 10 €**
- Un wattmètre relié à une prise**, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques. **20 € environ**

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

- Un mousseur (ou aérateur)** réduit de 30 à 50 % le débit du robinet. **< 10 €**
- Un sablier ou un minuteur** pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche. **< 10 €**
- Une douchette économe** : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau. **25 à 45 €**

Une astuce pour repérer les fuites

- Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.
- À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

APPLIS À TÉLÉCHARGER !

DES OUTILS POUR GÉRER SA CONSOMMATION EN TEMPS RÉEL

Une appli pour éviter les coupures...

Un site internet et une application mobile récemment développés par RTE (gestionnaire national du réseau de transport électrique) et l'ADEME, permet à tous ceux qui le souhaitent de recevoir des alertes en temps réel en cas de surconsommation sur le réseau électrique, afin d'éviter les coupures. Plusieurs niveaux de tension du réseau sont prévus sur le site EcoWatt, avec des

explications, des réponses aux questions les plus fréquentes, et des exemples d'écogestes à adopter afin d'accroître nos efforts de sobriété lorsque cela est nécessaire. Inscription gratuite aux alertes EcoWatt ■ www.monecowatt.fr

Un dispositif similaire pour votre consommation gaz...

Un équivalent pour le gaz a été créé plus récemment par GRTgaz et l'ADEME : EcoGaz ■ www.myecogaz.com

Il reprend les mêmes principes qu'EcoWatt appliqué au réseau et à la consommation de gaz. L'inscription aux alertes est également disponible et recommandée.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL

Dans un contexte d'urgence écologique et de crise énergétique, la commune du Bourget-du-Lac met en oeuvre un plan d'actions volontariste. Certaines de ces mesures sont déjà engagées et seront accélérées, d'autres seront généralisées.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

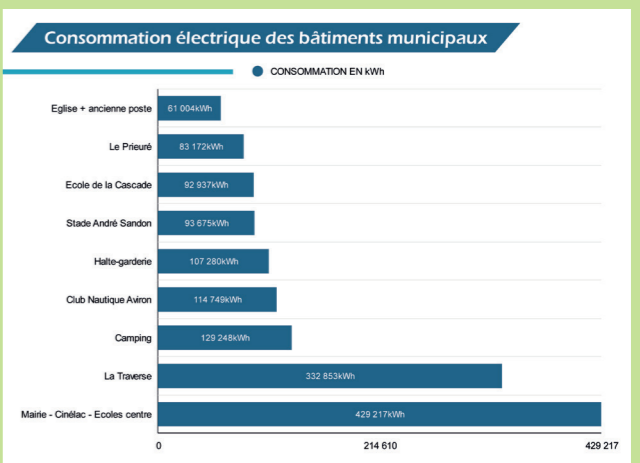
Aux enjeux climatiques bien connus aujourd'hui, s'ajoute depuis quelques mois l'augmentation massive des prix de l'énergie due au contexte géopolitique et économique. La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent.

Une collectivité locale ne paie pas son énergie comme le fait un particulier pour son logement. Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, une commune doit passer un appel d'offres, puis signer un contrat avec un fournisseur. Mais, contrairement à un particulier, la société qui va vendre du gaz ou de l'électricité à une commune, va le faire sans appliquer les tarifs réglementés, ni les prix bloqués, mais en fonction des prix du marché.

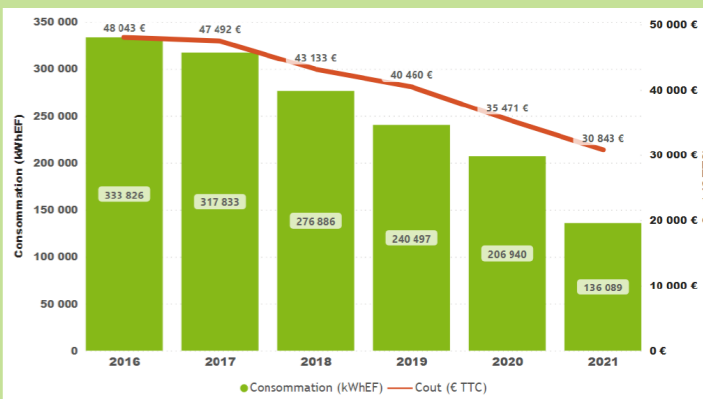
Pour la commune, en l'état actuel des cours de l'énergie et de la réglementation, le prix du gaz sera multiplié par trois dès 2023 et celui de l'électricité par deux en 2024, soit une facture énergétique augmentant de plus de 200 000 €.

Ces circonstances nous obligent à accélérer les actions de réduction de consommation d'énergie entrepris par la commune.

Sur la trentaine de bâtiments gérés par la commune, 3 bâtiments (dont l'ensemble Mairie/écoles) consomment 54% de l'énergie consommée et 9 bâtiments en consomment 86 % comme le montre le tableau ci-dessous présentant les consommations des principaux bâtiments.

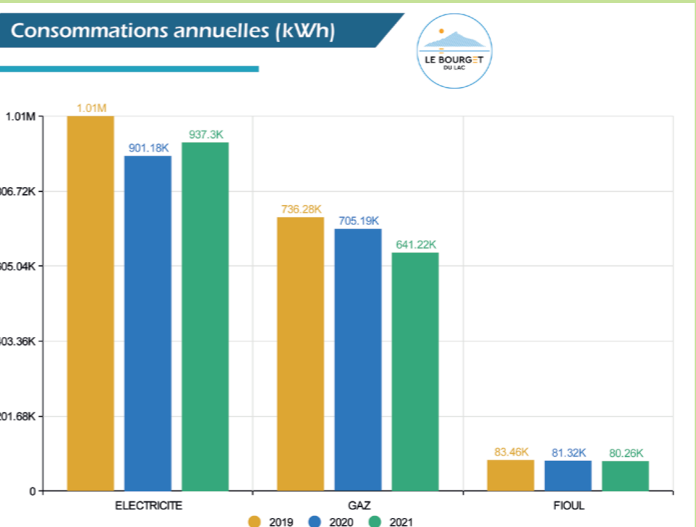


Les actions de rénovation et modernisation de l'éclairage public, couplé à l'extinction nocturne ont permis de réduire de 60 % la consommation entre 2016 et 2021, avec un gain financier de 18 000 euros / an (voir ci-dessous) :



ÉTAT DES LIEUX

La commune consomme de l'ordre de 1,7 millions de kWh par an (pour un coût de l'ordre de 200 000 €/an) pour ses bâtiments et l'éclairage public. La baisse des consommations (-5 % entre 2019 et 2021) permettait, ces dernières années de compenser l'augmentation des prix de l'énergie.



Depuis 2020, de nombreuses actions ont été lancées afin de réduire les consommations énergétiques de la commune :

- audit énergétique des bâtiments les plus énergivores ;
- isolation de bâtiments, changement de chaudières ;
- remplacement des lampes usagées par des lampes leds neuves ;
- meilleur contrôle des températures de chauffage des bâtiments et lancement des rénovations énergétiques (école du Chat Perché, école de la Cascade) ;
- études pour des réseaux de chaleur bois-énergie (centre-bourg et La Serraz).

LE DOSSIER DU MOIS (SUITE)

PLAN COMMUNAL DE SOBRIÉTÉ

Compte tenu des circonstances, il convient d'engager dès cet automne des actions supplémentaires :

- **Respect des températures maximales réglementaires hivernales dans les bâtiments publics** : bâtiments tertiaires 19°, gymnase 16°, crèche 21° en période d'occupation et abaissement des températures de chauffage lors d'une inoccupation de plus de 24h par réglage dans les bâtiments équipés d'une gestion centralisée du chauffage. Sensibilisation des usagers dans les bâtiments équipés de chauffages autonomes (notamment électriques)
- Mise en place de **relance avec durée limitée sur la température de confort dans les bâtiments ayant des usages ponctuels** et non planifiables et pour lesquels c'est techniquement possible
- **Optimisation de l'usage des locaux par une meilleure maîtrise des plages horaires**, en ré-interrogeant les horaires d'ouverture au public de certains locaux et en évitant les occupations de salles énergivores en période hivernale
- **Responsabilisation des acteurs** : contractualisation avec les associations avec un objectif d'économie d'énergie; information, sensibilisation des utilisateurs des salles de réunion, des écoles, des bâtiments associatifs
- **Limitation des usages de l'eau chaude** par la diminution des débits des lavabos et douches des bâtiments notamment sportifs et camping en les équipant de dispositifs économiseurs d'eau et réduisant la durée des temporisations
- Poursuite de l'**optimisation du fonctionnement de l'éclairage public**.

Dans le même temps, la commune poursuit l'accompagnement de ses concitoyens dans la réduction de leurs consommations :

- **Accompagner la population dans les efforts de réduction des consommations d'énergie** par des opérations de sensibilisation (prêt de caméras thermiques...) et l'aide à la rénovation (complément communal d'aide à celle du département et de l'État)
- **Accompagner les copropriétés** dans leurs projets de réduction de la facture énergétique.

■ A moyen terme (dès 2023), seront engagés le changement ou la rénovation de trois chaufferies anciennes (Traverse, bâtiments du stade André Sandon et de l'Aviron), le remplacement du chauffage de l'église Saint Laurent, la rénovation des écoles du Chat Perché et de la Cascade, la mise en place d'une production solaire thermique pour alimenter les douches du bâtiment "Le Foulque" du camping municipal.

■ A plus long terme, la commune développera dans le centre-bourg un réseau de chaleur bois-énergie alimenté principalement en bois local issu de la forêt communale et sur lequel pourront se raccorder les copropriétés environnantes.



■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN COUP DE POUCE POUR VOS PROJETS

En ce contexte si particulier de crise énergétique, la transition écologique et les économies d'énergie n'ont jamais été aussi importantes ! Engager des travaux n'est cependant pas sans coût. Pour vous aider à mieux rénover votre logement et à investir dans des dispositifs durables, un panel de nombreuses aides aux particuliers et copropriétés est disponible. Un logement bien rénové, ce sont des factures énergétiques moindres et de la tranquillité !



Grâce au programme France Rénov' développé par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah), **des subventions sont disponibles pour vous aider à rénover votre logement.**

Que ce soit pour une rénovation énergétique, une adaptation du logement à la suite d'un vieillissement ou d'un handicap, ou encore un renforcement de la sécurité et de la salubrité, vous pouvez être éligible à une ou plusieurs aides.



Vous pouvez faire une simulation de votre situation, vous renseigner sur les aides, contacter un conseiller ou encore consulter la liste des artisans qualifiés et reconnus garants de l'environnement (RGE) via le site gouvernemental : www.france-renov.gouv.fr

Pour les travaux de rénovation énergétique spécifiquement, il existe des aides supplémentaires pour vos financements, comme l'Éco-prêt à taux zéro, la possibilité d'une TVA à 5,5%, la prime "Coup de pouce", ou bien une exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie, et bien d'autres encore. La plupart de ces aides sont cumulables avec "MaPrimeRénov'", qui reste la principale aide de l'Etat sur ce sujet.

INFORMATIONS, CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT AVANT TRAVAUX
Par où commencer, quelles solutions techniques choisir, quel type de matériaux, à quelles aides financières avez-vous droit... ?

- Contacter vos conseillers *Faire* en Savoie : ☎ 04 56 11 99 00 ou par mail info@faire73.fr (*Faire 73* est un service de proximité assuré par l'ASDER, financé par la Région, le Département et les collectivités savoyardes. Il est gratuit et indépendant de toute offre commerciale)

● **ÉVALUATION DE LA RÉ-IMPLANTATION D'UNE MICRO-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE NANT VARON** (entre la Serraz et La Roche-Saint-Alban) via la centrale villageoise du territoire de Grand Lac (Eau et Soleil du Lac) : Des études environnementales sont lancées.

● **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** : Après la mise en service cet automne de la centrale photovoltaïque installée sur le toit de Cinelac, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école de la Cascade est prévue dans son projet de rénovation ainsi que des panneaux solaires thermiques au camping.



Pour toute question sur ces thématiques, n'hésitez pas à contacter votre élu délégué aux énergies renouvelables (Christophe Nicrosi) via la mairie ou la centrale villageoise de Grand Lac : www.eauetsoleildulac.fr



OCTOBRE ROSE



L'ASSOCIATION BOURGETAINE "AGORA" EN PREMIÈRE LIGNE

- **Nos couturières ont du talent... et du coeur !**

Dans le cadre de l'opération "Octobre rose" (campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche), 50 bonnets ont été confectionnés par l'atelier couture de l'association et portés au comité départemental contre le cancer de Chambéry. Ils seront offerts aux femmes en cure de chimiothérapie dans les différents ateliers et hôpitaux de la Savoie.



- **Offrir son art pour une bonne cause**

Encouragées par l'engouement qu'a suscité "en osmose" lors de l'exposition des 27 et 28 août derniers à l'Espace Chantal Gambut, les 10 femmes auteures de l'œuvre, membres de l'atelier peinture d'Agora animé par Anne Eschenlauer, peintre plasticienne, ont décidé d'offrir le produit de sa vente au profit des soins de support de cancérologie de l'hôpital d'Aix-les-Bains. Les 10 créatrices accompagnées de leur animatrice ont été invitées par la Direction du CHMS et l'équipe soignante, à exposer "en osmose" dans le hall de l'hôpital pour ensuite rejoindre le service cancérologie au 2^{ème} étage... jusqu'à ce qu'un généreux donateur l'acquière. Infos au ☎ 06 09 35 73 44.



NOUVEAU COMMERÇANT



UNE CAVE À VINS OUVRE ROUTE DE CHAMBÉRY

La commune s'étoffe d'un nouveau commerce au centre-bourg, et plus précisément d'une cave à vins : "Au Plaisir divin". Sandra Merloz, jeune aixoise de 28 ans vous accueille depuis le 25 novembre 2022 dans un espace chaleureux et boisé de plus de 47 m², route de Chambéry où se situait encore récemment le centre "Pachamama".

Ancienne de l'hôtellerie-restauration et titulaire d'un diplôme en dégustation/œnologie, Sandra partagera avec vous sa passion et vous fera découvrir une belle sélection de vins, spiritueux et de bières convenant à toutes les papilles et à tous les budgets. A essayer pour les fêtes de fin d'année !



"Au plaisir divin" - 47A route de Chambéry
☎ 09 87 12 32 85 / @auplaisirdivin@outlook.com
Facebook@Au Plaisir Divin

9



INFECTION À MÉNINGOCOQUE B

Une campagne de vaccination régionale contre le méningocoque B est en cours sur le secteur de Chambéry face à l'augmentation des cas d'infections. Elle concerne les personnes âgées de 16 à 24 ans et les enfants de moins de 2 ans.

- Retrouvez toutes les informations sur la prise en charge et les lieux de vaccination : ☎ 0 800 100 378 (*appel gratuit, service ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi*) / www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



L'ÉPICERIE AMBULANTE NE PASSERA PLUS DANS LES HAMEAUX

Cécile, notre épicière ambulante a du malheureusement cesser ses tournées dans les hameaux du Bourget-du-Lac.

La conjoncture actuelle combinée à l'inflation des prix des produits bruts et du gasoil n'était plus favorable à la poursuite de son activité. Nous la remercions d'avoir tenté l'aventure et lui souhaitons tous une pleine réussite dans ses nouveaux projets.



OBJECTIF : DIMINUER LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES SUR LA COMMUNE !

En vue de réduire la dépendance générale aux énergies fossiles sur le moyen et long terme, plusieurs projets importants sont en cours d'étude au Bourget-du-Lac :

- **CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR EN CENTRE-BOURG** : Ce réseau pourrait desservir plus de 200 logements (essentiellement des copropriétés) et plusieurs bâtiments municipaux dont l'école. C'est 1900 MWh/an (équivalent consommation électrique de 380 foyers) qui proviendraient d'une source renouvelable et locale (le bois de notre forêt). Un circuit économique vertueux favorisant l'emploi local : exploitation forestière, gestion de la chaufferie, pas de capitaux qui partent enrichir des producteurs d'énergies fossiles loin de notre économie locale. Les premiers retours montrent que le réseau permettrait de produire un chauffage à un coût 25 à 30% inférieur au prix actuel du gaz.



LE CALENDRIER DE L'AVENT INVERSÉ POUR RENDRE NOËL SOLIDAIRE

La belle opération du Calendrier de l'Avent Inversé reprend cette année, et permettra grâce à chacun d'entre vous de distribuer un présent à une personne démunie. L'an dernier ce sont plus de 150 cadeaux en provenance du Bourget-du-Lac qui ont pu être distribués à des personnes dans le besoin.

COMMENT FAIRE ? Prenez une boîte à chaussure ou un sac à dos et placez-y quotidiennement un objet utile ou agréable, une carte de vœux, un petit mot. Emballez le tout avec un joli papier cadeau, et le tour est joué ! Vous n'avez plus qu'à déposer votre boîte avant le 15 décembre dans un point de collecte près de chez vous. Elle sera acheminée par M^{mes} SABATIER-ABIDI et COULOMB (co-référentes de l'opération) vers le foyer chambérien "la Sasson" puis distribuée pour Noël.

LES POINTS DE COLLECTE AU BOURGET-DU-LAC :

- Mairie aux heures d'ouverture habituelles
- Restaurant "l'Incontournable" sur la RD1508 (à côté de la Panière)

TOUTES LES INFOS : www.willforchange.fr ou www.lebourgetdulac.fr / ☎ 06 12 13 86 41

VIE MUNICIPALE

TRIBUNES POLITIQUES

"ENSEMBLE, CONTINUONS À FAIRE AVANCER LE BOURGET-DU-LAC"

Les effectifs de la police municipale ont été répartis en fonction de la saisonnalité. Plus de présence en été vis-à-vis de la plage et moins l'hiver. S'il est compréhensible que les besoins diffèrent, il n'empêche que seulement 2 personnes en basse saison est trop faible. Il suffit d'une formation ou d'un arrêt maladie pour qu'il n'y ait plus qu'un seul agent au service de 5300 bourgetains, sans compter les 4000 Technopolitains journaliers sur la zone Bourget. Un agent supplémentaire serait nécessaire. Pour rappel, la moyenne nationale est de 5.3 agents pour 10 000 habitants, soit 2,8 pour notre commune.

Nous tenions à remercier chaleureusement Eric Teyssède pour sa mobilisation et sa bienveillance durant le début du mandat. Il est remplacé par Sandrine Ramel qui sera également représentante du Bourget au conseil communautaire de Grand Lac. Bon vent du Var à Eric et bienvenue à Sandrine !

Franck BARRUEL - Philippe CHARLIN
Thierry COUDURIER - Sandrine RAMEL

"LE BOURGET C'EST VOUS !"



Manque d'ambitions de la majorité pour le Bourget

A mi-mandat, la majorité de M. MERCAT est bien loin de tenir ses promesses et fait preuve d'un cruel manque d'ambitions pour l'avenir du Bourget et le bien-être de ses habitants. La construction d'un EHPAD n'est par exemple toujours pas envisagée. Dans le meilleur des cas, certains projets initiés sous la précédente municipalité sont achevés ou sont sur le point d'aboutir, telle la Croix Verte. La majorité se révèle en revanche incapable de concrétiser un nouveau projet structurant d'ici la fin de ce mandat.

Lorsqu'elle tente d'innover, la majorité municipale le fait de manière hasardeuse et sans considération de la réalité du terrain. L'interdiction aux voitures du Boulevard du Lac a été un échec cuisant, de même pour le choix du site de la future maison de santé, qui entrainera des expropriations sur plusieurs années... D'autres choix auraient été plus pertinents.

Franck GUISSANT - Damien DEGRANGE



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 07 décembre 2022 à 18h30 / Mairie

- Les conseils municipaux sont publics
- www.lebourgetdulac.fr : retrouvez les compte-rendus dans "Mairie"/"Vie municipale"



CONSEILS DE LECTURE

■ SÉLECTION ADULTES

L'ART DE PERDRE d'Alice Zeniter

L'Algérie dont est originaire sa famille n'a longtemps été pour Naima qu'une toile de fond sans grand intérêt. Pourtant, dans une société française traversée par les questions identitaires, tout semble vouloir la renvoyer à ses origines. Mais quel lien pourrait-elle avoir avec une histoire familiale qui jamais ne lui a été racontée ?



■ SÉLECTION JEUNESSE

CETTE MAISON EST HANTÉE d'Oliver Jeffers

Bonjour. Entre donc. Tu pourrais peut-être m'aider ? Vois-tu, il paraît... Que cette maison est hantée ! Participe à une chasse aux fantômes palpitante : une aventure interactive pour frissonner de peur et de plaisir, où des pages transparentes te permettent de faire apparaître les fantômes.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



■ LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MERCREDI 30 NOVEMBRE / 10H / BIBLIOTHÈQUE

"CONTES SOPHROLOGIQUES" (pour les 4-8 ans)

VENDREDI 02 DÉCEMBRE / 18H / BIBLIOTHÈQUE

"APÉROS-LECTURE" (ouvert à tous)

MERCREDI 07 DÉCEMBRE / 10H / BIBLIOTHÈQUE

"HISTOIRES RACONTE TAPIS" (pour les 2-6 ans)

MERCREDI 14 DÉCEMBRE / 10H / PRIEURÉ OU CISTUDE

"ATELIER CRÉATIF DE NOËL" (pour les 4-10 ans)

VENDREDI 16 DÉCEMBRE / 18H / BIBLIOTHÈQUE

"LECTURES CONTES DE NOËL" (ouvert à tous)

Infos et réservations : ☎ 04 79 25 22 52

■ 17^{ème} SALON DES MINÉRAUX ET FOSSILES



SAMEDI 03 ET DIMANCHE 04 DÉCEMBRE 2022
de 09h30 à 18h30 / La Traverse

Organisé par l'association bourgetaine "Les Amis du Prieuré et du Patrimoine", le salon présentera cette année encore, outre de magnifiques et diverses collections de pierres et de fossiles, une extraordinaire exposition sur les poissons fossiles géants (grandeur réelle) de l'ère paléolithique.

Tarifs : 4€ adulte / 1€ étudiant / gratuité adhérents et enfants de - de 14 ans

MARCHÉ DE NOËL - ANIMATIONS & JEUX - BUVETTE & RESTAURATION



Week-end de Noël

**SAMEDI 10
DIMANCHE 11
DÉCEMBRE
2022**

Le Bourget-du-Lac

Centre-ville / Le Prieuré / La Traverse

WWW.NOEL-BOURGETDULAC.FR



GRAND RENDEZ-VOUS



UN AVANT-GOÛT DE FÊTE AVEC LE "WEEK-END DE NOËL"

Dans les salles du Prieuré médiéval et dans la Cour d'honneur de ce lieu historique unique en Savoie, les visiteurs découvrent chaque année un authentique marché de Noël local regroupant pour cette édition 2022 plus de 40 exposants, artistes et artisans des Pays de Savoie. Les chalets et étals proposeront nourriture, créations, confectios, gourmandises... le tout accompagné pour le plaisir de tous par les différentes fanfares ou chorales de Noël. De nombreuses autres animations sont prévues pour vivre ensemble toute la magie de Noël (buvettes associatives conviviales avec vin chaud, stand de dégustation et de vente d'huîtres, vente de sapins au profit de l'association de parents d'élèves Mom'anim...), sans oublier la "Bourse aux livres" de la bibliothèque municipale qui revient cette année en vous proposant le plein d'idées cadeaux à petits prix !

Les enfants peuvent quant à eux profiter des nombreuses activités proposées avec les ateliers créatifs (décoration, pâtisserie, jeux...), le fabuleux spectacle familial de Noël concocté par l'Espace culturel La Traverse ("Le cirque des étoiles" / 5€ / inscription au ☎ 04 79 26 12 12), un jeu de luges pour les petits... et les plus grands, sans oublier les rencontres et les photos inoubliables avec le Père Noël.

Découvrez le programme du Week-end de Noël via le flyer distribué avec ce magazine ou sur www.lebourgetdulac.fr



ESPACE CULTUREL LA TRAVERSE

A CES IDIOTS QUI OSENT RÊVER

Jeudi 1^{er} décembre - 20h00



Un bonheur théâtral jubilatoire dont on ressortira assurément amoureux !

Ce spectacle est une savoureuse comédie romantique à l'américaine, inspirée des films-cultes *La La Land* et *Quand Harry rencontre Sally*. Elle, c'est une comédienne courant après le rôle de sa vie, romantique, anticonformiste et amoureuse d'un homme vivant à l'autre bout du monde. Lui, il est plus conventionnel, classique, et se contente de sa relation amoureuse dans laquelle il étouffe.

Le hasard les fait se rencontrer et leurs discussions tourneront toujours sur le même thème ; l'Amour, la philosophie de la vie et l'ultime question : vivre sans prendre de risques, est-ce risquer de ne pas vivre ?

Drôle, rythmé, ce spectacle séduit par ses propos intelligents sur l'amour et ses judicieux procédés empruntés au cinéma.



Tarif normal : 21€ / Réduit : 18€ / - de 26 ans : 8€ / Atout jeunes : 5€

Informations / réservations : ☎ 04 79 88 09 99

✉ serviceculturel@lebourgetdulac.fr

► www.espaceculturellatrasverse.fr

AGENDA

Retrouvez tous vos rendez-vous sur www.lebourgetdulac.fr

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2022



SAMEDI 26 NOVEMBRE À PARTIR DE 18H
NUIT CLANDESTINE (DANSE & CONCERTS)
Espace culturel La Traverse

LUNDI 28 NOVEMBRE DE 9H À 11H
ANIMATIONS / JEUX "CANT'ON JOUE"
Espace Chantal Gambut (pour les 0 - 6 ans)



MERCREDI 30 NOVEMBRE DE 10H À 11H
CONTES SOPHROLOGIQUES
Bibliothèque municipale (pour les 4 - 8 ans)



JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE À 20H
THÉÂTRE "À CES IDIOTS QUI OSENT RÊVER"
Espace culturel La Traverse (p.11)



VENDREDI 02 DÉCEMBRE À 09H30
CAFÉ-CAUSERIES
C.C.A.S du Bourget-du-Lac / salle Picoti



VENDREDI 02 DÉCEMBRE DE 18H À 19H30
APÉROS-LECTURE
Bibliothèque municipale

WEEK-END 03 & 04 DÉCEMBRE - 09H30 À 18H30
17^{ème} SALON DES MINÉRAUX ET FOSSILES
Espace culturel La Traverse (p.11)



MARDI 06 DÉCEMBRE À 19H
"GRAND LAC HORIZON 2030"
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains (p.12)



MERCREDI 07 DÉCEMBRE DE 10H À 11H
HISTOIRES "RACONTE TAPIS"
Bibliothèque municipale (pour les 2 - 6 ans)



MERCREDI 07 DÉCEMBRE À 18H30
CONSEIL MUNICIPAL
Mairie - Salle Dent du Chat (p.10)

VENDREDI 09 DÉCEMBRE DE 20H À 22H30
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ "CANT'ON JOUE"
Maison des associations (ouvert à tout âge)



WEEK-END 10 & 11 DÉCEMBRE DÈS 10H
"WEEK-END DE NOËL 2022"
Le Prieuré / Bibliothèque / La Traverse (p. 11)



MERCREDI 14 DÉCEMBRE DE 10H À 12H
ATELIER CRÉATIF DE NOËL
Le Prieuré ou la Cistude (pour les 4 - 10 ans)



JEUDI 15 DÉCEMBRE À 20H
THÉÂTRE "LE CABARET LOUISE"
Espace culturel La Traverse



VENDREDI 16 DÉCEMBRE DE 18H À 19H
LECTURES DE CONTES DE NOËL
Bibliothèque municipale

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE / APRÈS-MIDI
GALA GYMNASTIQUE "LES MOUETTES"
Espace culturel La Traverse

LUNDI 02 JANVIER DE 15H30 À 19H30
DON DU SANG
Espace culturel La Traverse

SAMEDI 07 JANVIER DE 09H À 12H
PERMANENCE "ENQUÊTE P.L.U.I GRAND LAC"
Mairie du Bourget-du-Lac (voir article ci-dessous)

DIMANCHE 08 JANVIER À 17H
CONCERT DE L'UNION MUSICALE
Espace culturel La Traverse



JEUDI 12 JANVIER À 20H
THÉÂTRE MUSICAL "TITANIC"
Espace culturel La Traverse



VENDREDI 13 JANVIER À 18H30
**VOEUX DU MAIRE
ET DU CONSEIL MUNICIPAL**
Espace culturel La Traverse

SAMEDI 14 JANVIER DE 09H À 15H
PORTES OUVERTES UNIVERSITÉ USMB
Savoie Technolac / Campus du Bourget-du-Lac

VENDREDI 20 JANVIER DE 13H30 À 17H
PERMANENCE "ENQUÊTE P.L.U.I GRAND LAC"
Mairie du Bourget-du-Lac (voir article ci-dessous)

DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023

● ● ● Focus événements Grand Lac



Présentation du projet de territoire "Grand Lac horizon 2030"

Issu d'une large concertation organisée sur tout le territoire, ce projet a été voté par le Conseil communautaire de Grand Lac en novembre 2022.

À ce jour, trois axes et 19 grandes ambitions ont été retenus : "Un territoire en transitions", "Un territoire attractif" et "Un territoire de proximités".

Venez découvrir ce projet et les retours de la concertation lors d'une soirée organisée au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains :

- MARDI 06 DÉCEMBRE 2022 / 19H00
Inscription sur : www.inventonsgrandlac.fr
NOUVEAU : un service de navettes gratuites est mis en place.

Urbanisme : enquête publique PLUI

La modification n°1 du PLUi (ex CALB) suit son cours : l'enquête publique se déroulera dans les 17 communes de la communauté d'agglomération du 19 décembre 2022 au 27 janvier 2023. Pendant cette période, le dossier pourra être consulté et un registre d'enquête publique sera tenu à votre disposition en mairie ainsi qu'en version dématérialisée.

- Notez que deux permanences de la commission d'enquête se tiendront en mairie du Bourget-du-Lac, le samedi 07 janvier 2023 (09h00 - 12h00) et le vendredi 20 janvier 2023 (13h30 - 17h00).